

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30

Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-trois le 9 janvier à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 3 février 2023.

Nombre de Membres

En Exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 0

Votants : 15

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène, BOUSQUET, Catherine THOMAS, Jean-Christophe BONHOURE, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Didier NEBRED, Isabelle TICHON.

Absent :

Secrétaire : Catherine THOMAS

OBJET : Travaux de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public – Demande de subvention auprès du SDEEG.

Délibération n°2023_05

N° d'ordre : 2023-09-02-02

Afin de contribuer à la préservation de l'environnement, de lutter contre la pollution lumineuse et de maîtriser les consommations énergétiques, le conseil municipal de Grézillac souhaite mettre en place une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit et remplacer le parc de luminaires actuels par des luminaires à leds.

Cette extinction de l'éclairage nécessite la mise aux normes des armoires électriques de la commune ainsi que la pose d'horloges astronomiques et de luminaire routier équipé de télégestion.

Les horloges astronomiques permettront d'éteindre l'éclairage en fonction des horaires de coucher et de lever du soleil ainsi que de baisser l'intensité de l'éclairage.

Afin de maîtriser les consommations énergétiques il est nécessaire de remplacer l'ensemble des foyers lumineux de la commune par des luminaires routiers ou résidentiels à leds.

Dans le cadre de ces travaux de rénovation et de modernisation estimés à 132 601,29€ HT (y compris maîtrise d'œuvre), la commune peut solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) et déposer un dossier de subvention de Fonds vert.

Concernant l'aide du SDEEG elle s'élève à 20% du montant HT des travaux, dans la limite d'un plafond de 12 000€ HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière du SDEEG pour l'ensemble de ces travaux afin de pouvoir réaliser la coupure de nuit sur l'ensemble de la commune et remplacer la totalité des points lumineux.

Considérant l'estimation de ce programme fixée à 132 601,29€ € HT, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant dépenses d'investissement HT :	123 926,44 €
Maîtrise d'œuvre HT :	8 674,85 €
Subvention SDEEG (20% du montant travaux hors maîtrise d'œuvre)	12 000,00 €
Fonds vert – axe 1 (dossier en cours de dépôt)	94 081,03 €

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :

4 Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

CONFIRME la réalisation des travaux sus-indiqués conformément au procès-verbal du 5 janvier 2023,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du SDEEG pour un montant de 12 000,00 €,

DIT que les opérations correspondantes seront ouvertes au budget 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

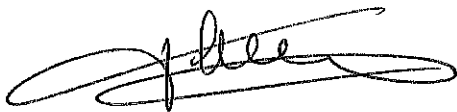
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

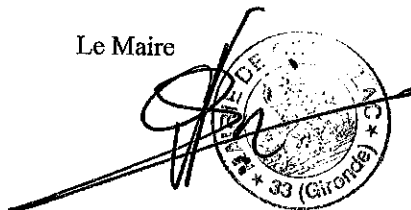
A Grézillac, le 9 février 2023

La secrétaire de séance



Catherine THOMAS

Le Maire



Claude NOMPEIX